

MISES À JOUR SUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DES FAITS D'ÉTAT CIVIL (CRVS)

APERÇU

Ce document fournit un aperçu de l'état des systèmes de CRVS dans les pays soutenus par le GFF, décrit le soutien technique et financier accordé au renforcement des systèmes CRVS dans certains pays et met en lumière les partenariats GFF aux niveaux national, régional et mondial, y compris un sommaire des activités de CRVS entreprises au niveau mondial. Le document résume également les études de cas menées sur trois pays (Rwanda, Libéria et République démocratique du Congo) afin d'exposer les activités spécifiques soutenues dans les différents pays. Le document a été préparé conjointement par le Secrétariat du GFF et le Centre d'excellence pour les systèmes CRVS (*Centre of Excellence for CRVS Systems — COE*).

RÉSUMÉ DES CONSTATS

Le GFF considère prioritaires le renforcement des systèmes CRVS, dans une perspective d'amélioration des sources de données à des fins de suivi et ultimement d'amélioration de la santé et du bien-être des femmes, des enfants et des adolescents ; mais aussi en raison du fait qu'il s'agit d'un domaine largement sous financé dans le passé. Le Secrétariat du GFF, en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, le COE, l'UNICEF ; l'UNFPA ; l'OMS ; le GAVI ; le Fonds mondial; et, d'autres partenaires de niveau mondial, régional et national a accordé, au cours des quatre à cinq dernières années, un soutien substantiel au renforcement des systèmes CRVS dans les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur. Grâce à l'apport d'assistance technique et au plaidoyer en soutien au CRVS dans le secteur de la santé, le nombre de pays qui ont introduit le CRVS à leur dossier d'investissement a augmenté au fil du temps, pour atteindre 19 pays (sur les 27 pays initiaux). Des financements substantiels en provenance du Fonds fiduciaire du GFF, lié à l'IDA, ont été alloués à 13 pays à des fins de renforcement de leur système CRVS, ceci avec des montants allant de 1 million de dollars US à 20 millions de dollars US par pays. En outre, certains pays ont introduit des financements basés sur les résultats et des programmes pour les résultats liés au CRVS. Conséquemment, plusieurs des pays soutenus par le GFF ont beaucoup avancé dans la mise au point de systèmes CRVS performants, notamment en implantant des systèmes CRVS électroniques décentralisés et en élargissant les points de prestation de services ; en adaptant les normes internationales aux processus CRVS ; en assurant la formation et le renforcement des capacités ; et, en menant des interventions de communication pour le changement social et de comportement aux fins du CRVS.

ACTIONS NÉCESSAIRES

Le Groupe des investisseurs est invité à prendre note des progrès réalisés dans le renforcement des systèmes CRVS dans les pays soutenus par le GFF ; il lui est également demandé de soutenir le plaidoyer du GFF en faveur du renforcement des partenariats aux niveaux mondial, régional et national, ceci dans une perspective d'amélioration de la coordination, de la collaboration et de l'alignement des ressources allouées au développement de systèmes CRVS fonctionnels et durables.

INTRODUCTION

Le Mécanisme de financement mondial (GFF) a accordé la priorité au renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'État civil (CRVS) afin d'améliorer les sources de données nécessaires au suivi et, ultimement d'améliorer la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents. Les systèmes CRVS performants fournissent des données qui peuvent être exploitées lors de la planification, du suivi et de l'évaluation de programmes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et de nutrition (SRMNEA-N), y compris des progrès réalisés dans la réduction du taux de mortalité maternelle ; des taux de mortalité néonatale et chez moins de cinq ans ; et, du taux de natalité chez les adolescentes. Parmi les 230 indicateurs des objectifs de développement durable (ODD), 67 sont le plus efficacement mesurés à travers l'exploitation des données tirées des systèmes CRVS. Les pays prioritaires appuyés par le GFF devraient bénéficier de systèmes plus robustes de collecte de données.

Les systèmes CRVS enregistrent les événements vitaux et émettent des documents juridiques (par ex. certificats de naissance, de décès et de mariage) qui contribuent à la protection des droits des femmes, des enfants et des adolescents. Les événements vitaux que le GFF considère prioritaires sont les suivants : les naissances ; les décès avec leurs causes ; et, les mariages. L'enregistrement des naissances établit l'identité de l'enfant et les relations familiales et facilite l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux. Il sert d'assise à d'autres systèmes, y compris les instruments de gestion de l'identité et les registres nationaux de la population. Lorsqu'associé à l'enregistrement des mariages, l'enregistrement des naissances peut également contribuer à la protection des jeunes filles contre le mariage en bas âge, qui donne souvent lieu à une grossesse et à une procréation précoces, elles-mêmes porteuses de risques d'effets néfastes sur la santé des mères adolescentes et de leurs enfants. L'enregistrement des décès est important à la documentation des droits à l'héritage et aux prestations versées aux veuves et aux orphelins, qui sont souvent associées à la vulnérabilité et aux faibles résultats de santé.

Tout au long des processus du système CRVS, les secteurs de la santé, des collectivités locales, de l'enregistrement des faits d'État civil et des statistiques nationales demeurent foncièrement interdépendants en raison de leurs rôles spécifiques : (i) le secteur de la santé informe à la fois les autorités de l'État civil des naissances vivantes, des décès de fœtus et des mortalités survenus dans les établissements de santé et le gouvernement local lorsque les événements se sont produits dans la communauté ; (ii) les autorités d'enregistrement des faits d'État civil consignent les événements et émettent des certificats à partir des formulaires de notification transmis par les autorités sanitaires et les autorités locales ; et, (iii) le secteur des statistiques produit des statistiques à partir du système CRVS ; des informations qui seront ensuite utilisées pour éclairer la planification, le suivi et l'évaluation de la santé et d'autres secteurs et aideront à l'identification des événements vitaux qui se produisent hors du système de santé. À ce titre, les efforts visant à renforcer les systèmes CRVS doivent nécessairement adopter une approche multisectorielle.

SITUATION DU CRVS DANS LES PAYS APPUYÉS PAR LE GFF

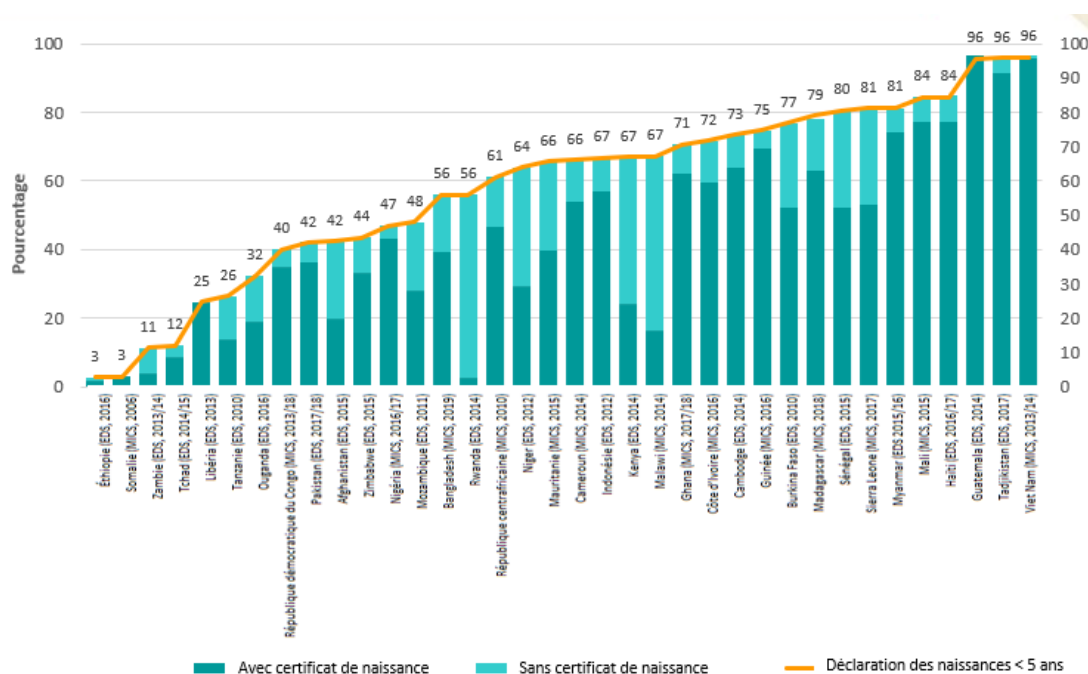
Un système CRVS qui fonctionne adéquatement enregistre tous les événements vitaux et leurs caractéristiques ; consigne les causes de décès ; émet des certificats sur les événements vitaux ; et, produit et diffuse des statistiques de l'État civil. Bien que les données générées par les systèmes CRVS constituent la source privilégiée de statistiques

lorsqu'il s'agit de suivre la fécondité et la mortalité par cause, âge et genre, de nombreux pays soutenus par le GFF ne disposent pas de systèmes performants, ceci malgré les progrès récemment constatés dans certains pays.

De nombreux pays à revenu faible et intermédiaire inférieur n'exploitent pas les données de leurs systèmes CRVS puisque ces derniers demeurent essentiellement sous format papier. Par conséquent, ces pays s'appuient sur des données d'enquête pour évaluer la qualité de leurs systèmes et pour effectuer des comparaisons avec d'autres pays. Les statistiques présentées à la Figure 1, dérivées d'enquêtes démographiques et de santé (EDS) et d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), fournissent des données sur l'état d'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de cinq ans dans les pays soutenus par le GFF (sur des périodes temporelles différentes en raison de la disponibilité des données). Il convient de noter que le niveau d'enregistrement des naissances dans certains pays soutenus par le GFF reste très faible (par ex. en Éthiopie ; en Somalie ; en Zambie ; et, au Tchad) alors que d'autres procèdent à un enregistrement des naissances quasi universel (par ex. au Guatemala ; au Tadjikistan ; et, au Vietnam). Les résultats indiquent en outre que s'il n'y a presque aucune différence selon le genre (avec des écarts entre les hommes et les femmes de moins de 3 points de pourcentage dans chaque pays), des divergences notables peuvent être observées selon le type de lieu de résidence ; la région ; la richesse du ménage ; et, le niveau d'éducation de la mère. Par exemple, au Pakistan et à Madagascar, la part des enfants de moins de cinq ans enregistrés dans les zones urbaines s'est révélée beaucoup plus importante que celle des enfants provenant des zones rurales (Pakistan 60 pour cent contre 33 pour cent ; et Madagascar 90 pour cent contre 76 pour cent). En outre, on a pu observer dans certains pays des écarts importants entre enfants enregistrés et ayant reçu un certificat de naissance, ce qui indique qu'un certificat de naissance n'a pas nécessairement été émis pour tous les enfants enregistrés. Par exemple, alors que 56 pour cent des enfants de moins de cinq ans étaient enregistrés au Rwanda seulement 3 pour cent disposaient de certificats de naissance.

Certains pays ont enregistré une augmentation notable de l'enregistrement des naissances au cours des quatre à cinq dernières années, notamment la République démocratique du Congo (de 25 pour cent à 40 pour cent) ; le Bangladesh (de 20 pour cent à 56 pour cent) ; et le Nigéria (de 30 pour cent à 47 pour cent). L'Éthiopie n'a commencé l'enregistrement officiel des événements vitaux qu'en août 2016 et, sur la base des informations récentes de l'Agence d'enregistrement des migrants, de la nationalité et des événements vitaux (*Immigration, Nationality and Vital Events Registration Agency*), le nombre absolu de naissances enregistrées chaque année a augmenté au fil du temps alors qu'il est passé de 426 474 en 2016 à 595 570 en 2019.

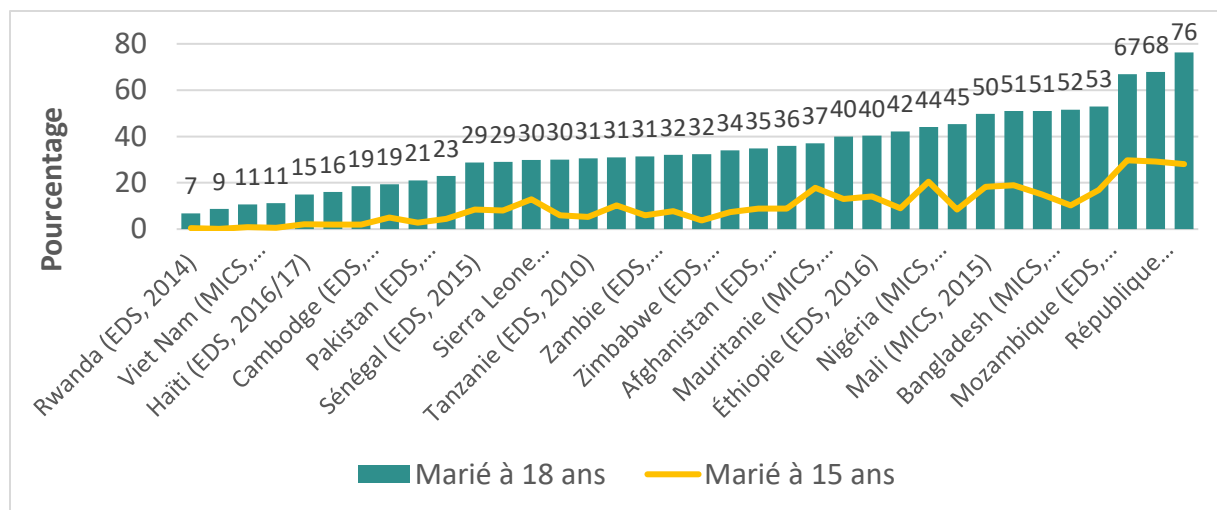
FIGURE 1 : ENREGISTREMENT DES NAISSANCES CHEZ LES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE CINQ ANS



Dans les pays soutenus par le GFF, les informations sur la situation en matière d'enregistrement des décès sont limitées et, contrairement à l'enregistrement des naissances, ces données ne font généralement pas l'objet de collecte lors des enquêtes. L'EDS la plus récente menée en Ouganda, qui a collecté des données sur l'enregistrement des décès, a estimé l'exhaustivité de l'enregistrement à 24 pour cent seulement en 2016. Les autres pays appuyés par le GFF qui disposent d'informations sur l'intégralité de l'enregistrement des décès sont le Guatemala (92 pour cent) ; le Tadjikistan (82 pour cent) ; et, le Kenya (42 pour cent). Seuls ces 3 pays disposent par ailleurs de statistiques sur les causes de décès classées selon la dixième révision de la Classification internationale des maladies (CIM-10) et produisent actuellement des statistiques d'État civil à partir de leurs systèmes CRVS.

Les données relatives à l'enregistrement des mariages ne sont pas disponibles, même si le mariage des jeunes filles demeure répandu dans la plupart des pays soutenus par le GFF (voir Figure 2). Le Tchad, la République centrafricaine et le Niger détiennent les taux les plus élevés de mariages d'enfants avant 15 et 18 ans. Dans ces pays, au moins les deux tiers des adolescentes âgées de 20 à 24 ans étaient déjà mariées à 18 ans et environ 30 pour cent d'entre elles dès l'âge de 15 ans.

FIGURE 2 : DATES EXACTES DU MARIAGE ENTRE 15 ET 18 ANS CHEZ LES FEMMES ÂGÉES DE 20 À 24 ANS

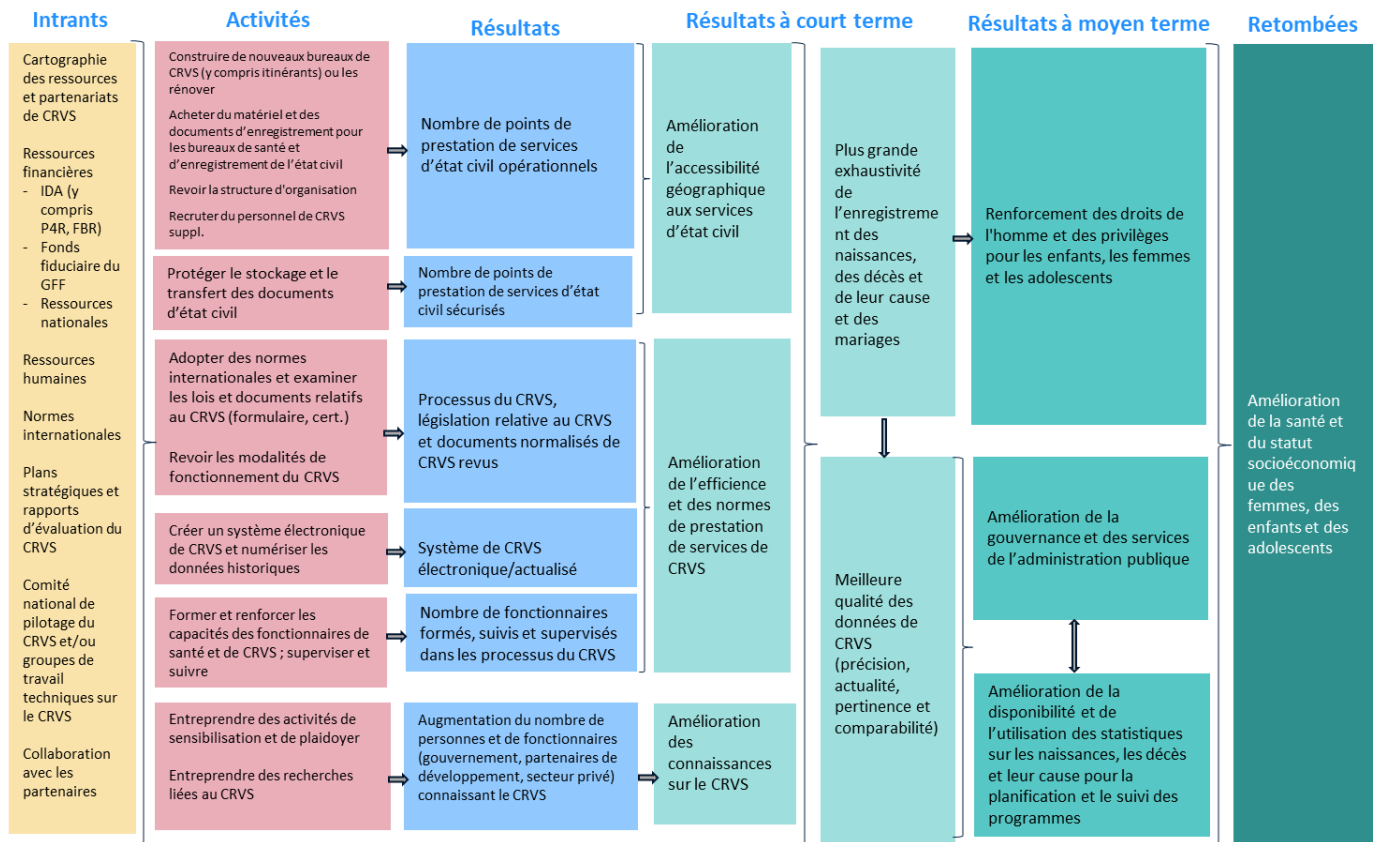


PROGRAMME DU GFF POUR LE RENFORCEMENT DU CRVS

Pendant les quatre à cinq dernières années, le GFF a accordé un soutien substantiel au renforcement des systèmes CRVS nationaux, avec l’objectif ultime d’améliorer la santé et le statut socioéconomique des femmes, des enfants et des adolescents, ceci en veillant à ce que les systèmes CRVS soient en mesure d’assumer leurs trois principales fonctions, soit : juridique, administrative et statistique. Le GFF a ainsi mis à la disposition des pays l’assistance technique et le financement nécessaires à la conduite d’activités permettant l’atteinte des résultats à court et à moyen terme identifiés par la Théorie du changement (voir Figure 3).

La fonction juridique garantit qu’avec les certificats de naissance, de mariage et de décès émis par les systèmes CRVS, les droits et privilèges des enfants, des femmes et des adolescents sont protégés, particulièrement en leur autorisant l’accès aux services sociaux et en assurant la prévention des mariages d’enfants. L’enregistrement des naissances — notamment à travers une base de données électronique qui accorde un numéro d’identification unique à la naissance et procède aux mises à jour conséquentes suite à l’occurrence d’autres événements vitaux au cours de la vie de l’individu — constitue le fondement des bases de données administratives et facilite la bonne gouvernance et l’administration publique. Les systèmes CRVS améliorés sont particulièrement utiles au GFF lorsqu’il s’agit d’obtenir sur une base continue des données de routine à des fins de surveillance de la santé et de certains autres résultats chez les enfants, les femmes et les adolescents aux niveaux national et infranational.

FIGURE 3 : THÉORIE DU CHANGEMENT POUR LE CRVS



Le soutien du GFF au CRVS repose sur une approche globale au renforcement des systèmes et met l'accent sur l'octroi de soutien à l'établissement de systèmes CRVS durables dans les différents pays. En tant que tel, le processus mené par le GFF au niveau national renforce le dialogue entre les principales parties prenantes au CRVS, notamment le bureau d'enregistrement des faits d'État civil ; le Ministère de la Santé ; le Ministère des Collectivités locales et le Bureau national de statistique. Le GFF facilite également la collaboration entre les partenaires techniques et financiers, les bailleurs de fonds et la société civile aux niveaux national, régional et mondial, ceci à des fins d'octroi de soutien technique et financier au renforcement des systèmes CRVS, notamment avec le Groupe de la Banque mondiale (GBM) ; le Centre d'excellence pour les systèmes CRVS (COE) ; l'UNICEF ; l'UNFPA ; l'OMS ; le HCR ; le Fonds mondial ; l'Alliance du vaccin (Gavi) ; le Gouvernement du Canada ; la Coopération italienne ; l'Union européenne ; CDC ; Vital Strategies ; Plan International ; PATH ; et d'autres. Toutes ces parties prenantes sont nécessaires à la réalisation par les pays soient des trois fonctions principales d'un système CRVS fonctionnel et efficace.

Par exemple, le processus du GFF en Ouganda a facilité une collaboration étroite entre l'Agence nationale d'identification et d'enregistrement (*National Identification and Registration Agency—NIRA*) ; le Ministère de la Santé en particulier ; les gouvernements locaux et le Bureau des statistiques. En outre, des interventions coordonnées ont été menées avec le GBM ; l'UNICEF ; Plan International Ouganda ; l'OMS ; et, le Fonds mondial. Grâce à la collaboration avec ces partenaires, une enquête de référence sur le CRVS a été entreprise ; des plans stratégiques et de communication du CRVS sont en voie d'élaboration ; les processus opérationnels entre le

Ministère de la Santé et le NIRA ont été révisés et les outils de collecte de données harmonisés ; une formation sur la notification et l'enregistrement des naissances et des décès et l'enregistrement des causes de décès a été dispensée ; les systèmes électroniques d'enregistrement des événements ont été améliorés ; les points de prestation de services aux niveaux des districts et des établissements de santé ont été élargis ; des campagnes de sensibilisation ont été entreprises ; et, les réunions du groupe de travail national sur le CRVS, composé de représentants du gouvernement et de partenaires techniques et financiers, se déroulent de façon régulière. Grâce à ces efforts, l'Ouganda a fait des progrès substantiels vers la réalisation de ses objectifs à court terme alignés sur la Théorie du changement exposée ci-dessus, notamment en matière d'augmentation de l'accessibilité géographique, des connaissances et de l'efficacité, ce qui a permis d'améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès.

De façon similaire il y a eu au Vietnam, dans le cadre des services consultatifs et d'analyse soutenus par le GFF, mise en œuvre d'une collaboration étroite entre le GBM ; l'OMS ; le Fonds mondial ; l'UNICEF ; l'UNFPA ; Vital Strategies ; et, l'Université de Melbourne à des fins d'amélioration de l'efficacité et des normes d'enregistrement des décès et des causes de mortalité. Les activités soutenues concernaient notamment l'élaboration du plan de mise en œuvre du Ministère de la Santé, préparé dans le cadre du Programme d'action national sur le CRVS ; le renforcement des capacités et la formation du Ministère de la Santé sur la certification des causes de décès et l'encodage correspondant ; et, le renforcement des capacités d'autres fonctionnaires du Ministère de la Santé, du Ministère de la Justice et du Bureau général des statistiques.

FINANCEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE AU CRVS DANS LES PAYS SOUTENUS PAR LE GFF

Domaines prioritaires de renforcement du CRVS

Le GFF plaide en faveur de l'inclusion du CRVS aux dossiers d'investissement dans la SRMNEA-N et accorde, en collaboration avec d'autres partenaires, une assistance technique à la priorisation des activités identifiées par les biais de processus consultatifs dirigés par les pays. Ces processus sont principalement informés par les plans stratégiques nationaux de CRVS, lorsqu'ils sont disponibles, et alignés sur les priorités en matière de SRMNEA-N. Le plus souvent, les plans stratégiques nationaux de CRVS n'ont pas été hiérarchisés et présentent un important déficit de financement, ce qui rend difficile le suivi des progrès alors que de nombreuses activités restent sous financées pendant toute la période couverte par le plan. Dans le cadre de l'élaboration des dossiers d'investissement, les activités de CRVS font l'objet d'une nouvelle priorisation.

Au total, 19 des 27 pays initialement soutenus par le GFF ont priorisé le CRVS dans leurs dossiers d'investissement et 13 pays ont bénéficié d'un financement du Fonds fiduciaire du GFF spécifiquement axé sur le renforcement des systèmes CRVS. Dans le cas des neuf nouveaux pays, alors que les consultations et les préparatifs sont toujours en cours, des discussions sur le renforcement du CRVS ont été engagées avec le Tchad ; le Ghana ; la Mauritanie ; le Pakistan ; le Tadjikistan ; et, la Zambie. Le Tableau 1 ci-dessous résume les priorités en matière de CRVS figurant aux dossiers d'investissement ou financées par le Fonds fiduciaire du GFF.

De nombreux pays accordent la priorité à l'expansion de leurs points de prestation de services de CRVS pour en accroître la couverture ; la mise en place de systèmes électroniques qui permettront d'effectuer une transition depuis le format papier et faciliteront l'interopérabilité de l'enregistrement civil avec d'autres systèmes, en particulier d'information sanitaire ; l'adaptation des normes internationales ; la formation et le renforcement des

capacités des fonctionnaires de l'État civil et de la santé affectés à des tâches liées à l'État civil ; la sensibilisation du public et des décideurs ; et, la conduite de recherches destinées à éclairer les activités de renforcement du CRVS. Plusieurs pays prévoient également améliorer l'enregistrement des causes de décès survenus à la fois dans les établissements de santé et dans les communautés — où ils se produisent encore majoritairement. De plus, la mobilisation et la coordination des parties prenantes ont été reconnues comme une priorité, en particulier dans une perspective de renforcement du rôle du secteur de la santé dans l'amélioration du système CRVS en général.

TABLEAU 1 : DOMAINES DE CRVS PRIORITAIRES FIGURANT AUX DOSSIERS D'INVESTISSEMENT

CRVS	
1. Expansion des services d'enregistrement des faits d'État civil	
Augmenter les points de service d'enregistrement civil et/ou l'enregistrement mobile	Cameroun ; RDC ; Kenya ; Ouganda
Recruter du personnel supplémentaire	Libéria, Ouganda
Utiliser les établissements de santé/écoles pour la notification/l'enregistrement des naissances	Kenya, RDC, Rwanda, Ouganda, Madagascar
2. Plaidoyer et sensibilisation	RDC, Libéria, Ouganda, Rwanda
3. Enregistrement des causes de décès et application de la Classification internationale des maladies (CIM)	Kenya, Mozambique, Ouganda, Mali, Madagascar, Vietnam
4. Révision du cadre législatif	Cameroun, Guinée, Libéria, RDC
5. Informatisation, numérisation et maintenance des bases de données	Cameroun, RDC, Guinée, Kenya, Libéria, Sierra Leone, Burkina Faso, Rwanda, Sénégal, Madagascar, Nigéria
6. Interopérabilité des systèmes (principalement CRVS et DHIS)	Cameroun, Guinée, Mozambique
7. Mobilisation et coordination des parties prenantes	Guinée, Kenya, Libéria, Sierra Leone, RDC, Madagascar, Sénégal
8. Suivi et évaluation	Kenya, Éthiopie, Ouganda
9. Stockage et transfert sécurisés des formulaires	Éthiopie
10. Conduite de recherches liées au CRVS	Indonésie, Sénégal, Ouganda
11. CRVS de niveau communautaire	Nigéria
12. Production de statistiques de l'État civil à partir du système d'enregistrement civil	Sénégal

Modèle de financement du renforcement du CRVS

Le GFF joue un rôle essentiel en contribuant à un financement substantiel du renforcement du CRVS, qui vient compléter à la fois le sous financement généralisé du CRVS par les fonds publics et, l'assistance technique et financière accordée par d'autres partenaires. Le programme CRVS mené par le GFF est financé par des fonds provenant du Gouvernement du Canada, qui a contribué 100 millions de dollars CAD au Fonds fiduciaire du GFF à des fins spécifiques de conduite d'activités de renforcement du CRVS. Les ressources du Fonds fiduciaire sont liées aux financements accordés par l'Association internationale de développement (IDA).

Comme le montre le Tableau 2, le GFF a alloué des financements au renforcement des systèmes CRVS des 13 pays suivants : Burkina Faso ; Cameroun ; République démocratique du Congo ; Éthiopie ; Guinée ; Kenya ; Libéria ; Madagascar (en cours) ; Mali ; Mozambique ; Rwanda ; Sénégal ; et, Ouganda, ceci dans le cadre de projets cofinancés par le Fonds fiduciaire du GFF/la BM. De plus, dans le cadre des Services d'analyse et de conseil (*Advisory Services and Analytics — ASA*) un soutien financier du Fonds fiduciaire du GFF a été versé au Vietnam. Les montants alloués par le biais du Fonds fiduciaire du GFF et de l'IDA varient de 1 million de dollars US au Libéria à 20 millions de dollars US en République démocratique du Congo.

L'approche du GFF tire également parti des instruments de financement du Groupe de la Banque mondiale pour inciter à de meilleurs résultats en matière d'enregistrement des faits d'État civil. Dans le cadre des projets financés par le Fonds fiduciaire du GFF/l'IDA, des financements basés sur les résultats et des programmes pour les résultats sont en préparation ou actuellement mis en œuvre par plusieurs pays—le Cameroun ; le Kenya ; le Libéria ; le Mozambique ; et, l'Ouganda — à des fins de renforcement du CRVS, notamment à travers l'introduction d'indicateurs rémunérés d'enregistrement des naissances ou des décès. Par exemple, le Cameroun a alloué des ressources supplémentaires à l'obtention de résultats en matière d'enregistrement des faits d'État civil en incluant à son programme basé sur la performance des indicateurs d'enregistrement des naissances et des décès. Le projet a également prévu l'intensification des activités de CRVS s'adressant aux réfugiés et aux communautés d'accueil. De même, le Kenya a introduit à la fois une allocation basée sur la performance à verser au Département de l'État civil en fonction de l'augmentation du taux d'enregistrement des naissances ; un financement en soutien à une intervention pilote de bureau mobile de CRVS et à la liaison entre l'enregistrement des naissances et les services de SMI ; et, une supervision formative.

TABLEAU 2 : ALLOCATIONS FINANCIÈRES AUX ACTIVITÉS DE CRVS PAR PAYS

		MILLIONS \$ US (pour les activités de CRVS)		
Pays	Projets financés par le FF — GFF/l'IDA	FF-GFF	IDA	Total
1. Burkina Faso	Renforcement des services de santé	2,0	1,0	3,0
2. Cameroun	Renforcement de la performance du système de santé	2,0	2,0	4,0 + FBP
3. République démocratique du Congo	Projet de Renforcement des systèmes de développement humain en RDC — financement additionnel (FA)	10,0	10,0	20,0

4. Éthiopie	Programme pour les résultats face aux ODD de santé (<i>Health SDGs PAR</i>) (FA)	5.0	10.0	15.0
5. Guinée	Renforcement des services de santé et des capacités	1,5	1,5	3,0
6. Kenya	Transformer les systèmes de santé pour des soins universels (<i>Transforming Health Systems for Universal Care</i>)	0.2	1.2	1.4 (FBP)
7. Libéria	Renforcement des systèmes de santé (<i>Strengthening health systems</i>) (FA)	1,0	0,0	1,0 + FBR
8. Madagascar	Système de gestion de la gouvernance et de l'identification numérique	3,0	En cours	En cours
9. Mali	Accélérer les progrès vers une couverture sanitaire universelle	1,5	2,0	3,5 (incl HMIS)
10. Mozambique	Programme de renforcement des soins de santé primaires (<i>Primary Health Care Strengthening</i>)	5.9	5.3	11.2 (+ 9,5 du MDTF)
11. Rwanda	Renforcement de la protection sociale (FA)	3,0		3,0
12. Sénégal	Investir dans la santé de la mère de l'enfant et de l'adolescent	À d.	À d.	À d. — (partie du HMIS)
13. Ouganda	Amélioration des services de santé reproductive, maternelle et infantile (<i>Reproductive, Maternal and Child Health Services Improvement</i>)	5.0	5.0	10,0 + FBR
14. Vietnam	Services consultatifs programmatiques et analytiques pour la santé	0,15	0,0	0,15

Parmi les pays soutenus par le GFF et à l'exception de Madagascar, aucun pays n'avait utilisé un financement de l'IDA à des fins spécifiques de renforcement de son système CRVS jusqu'au lancement de l'initiative du GFF en appui au CRVS, qui a permis d'exploiter la liaison entre le Fonds fiduciaire du GFF et les ressources de l'IDA. Alors que certains pays ont adopté un ratio 1 : 1 d'allocation au CRVS des ressources provenant du Fonds fiduciaire du GFF et de l'IDA (Cameroun ; République démocratique du Congo ; Guinée ; et, Ouganda), d'autres ont plutôt opté pour une allocation plus substantielle des fonds en provenance de l'IDA – versus le Fonds fiduciaire du GFF (Éthiopie ; Madagascar ; et, Mali). Grâce au mécanisme du GFF qui permet un financement catalytique du CRVS, certains pays ont été en mesure d'augmenter leur financement national au CRVS. Par exemple, à travers le projet soutenu par le GFF/BM au Rwanda, le Gouvernement a investi près de 6,5 millions de dollars US dans le renforcement du CRVS, ceci en plus de la subvention de 3 millions de dollars US accordée par le Fonds fiduciaire du GFF.

Le GFF soutient également les activités de connaissance et d'apprentissage liées au CRVS, y compris l'octroi d'un appui financier aux pays soutenus par le GFF afin que ces derniers puissent participer à des conférences, des

formations et des ateliers d'échange de connaissances. Les parties prenantes au CRVS des pays soutenus par le GFF peuvent également bénéficier des opportunités de renforcement des capacités offertes à travers un large éventail de parties prenantes au CRVS. Par exemple, le cours gratuit e-Learning CRVS, hébergé sur le campus ouvert d'apprentissage de la Banque mondiale, comprend à la fois un cours autorégulé et un cours de niveau plus avancé guidé de façon virtuelle par des experts internationaux.

Collaboration avec les partenaires

Des consultations sont régulièrement menées auprès des partenaires pour mieux saisir le paysage du CRVS dans les pays soutenus par le GFF, identifier les domaines déjà appuyés et suivre les progrès accomplis. Afin d'assurer un soutien à la mise en œuvre au niveau des pays, des efforts de collaboration à des fins d'assistance technique et financière sont régulièrement menés auprès de partenaires de niveaux local, régional et mondial. Au sein du GBM, le Secrétariat du GFF travaille en étroite collaboration avec la Pratique mondiale Santé, Nutrition et Population et les Bureaux pays, qui sont responsables de la conception et de l'appui à la mise en œuvre des projets financés par le Fonds fiduciaire du GFF/la Banque mondiale, y compris les composantes de CRVS. Le GFF collabore également avec l'Initiative Identité pour le développement (*Identity for Development* — ID4D) afin de faire avancer les travaux sur l'enregistrement des faits d'État civil et l'identité juridique et contribue aux travaux analytiques liés au CRVS/à l'ID, y compris sous forme d'études de cas et de Notes d'information sur les pays.

L'OMS et le Fonds mondial ont également soutenu, en collaboration avec le GFF, des formations régionales et nationales sur l'enregistrement des décès et des causes de décès survenus dans les établissements de santé et les communautés; sur l'encodage; et, sur l'analyse des données (par exemple, Ouganda ; Libéria ; Vietnam au niveau régional et notamment au Cambodge, en Indonésie et dans d'autres pays). Grâce aux dons accordés par le Gavi au renforcement des liens entre la vaccination et l'enregistrement des naissances, le GFF a pu collaborer avec le GBM à l'octroi d'assistance technique au Libéria et en Éthiopie. Suite à ce travail et en collaboration avec l'UNICEF, l'Éthiopie a pu mener une intervention pilote d'utilisation des structures communautaires et des processus de vaccination existants à des fins de renforcement du système CRVS. Au Libéria, une formation a été dispensée à travers le pays (à l'exception du comté de Montserrado) aux responsables de la vaccination et de l'enregistrement des naissances sur la pratique de leurs mandats respectifs, ceci dans une perspective d'intégration de l'enregistrement des naissances aux services de vaccination infantile.

Le GFF initie et maintient également des partenariats aux niveaux national, régional et mondial. Par exemple, le Bureau pays de la Banque mondiale en Tanzanie a procédé, en collaboration avec le Secrétariat du GFF et l'UNICEF, à la mise sur pied d'un Groupe de coordination des partenaires au CRVS composé de plusieurs partenaires techniques et financiers appuyant le CRVS, ceci afin de promouvoir la coordination et la collaboration entre les partenaires techniques et financiers pour une utilisation la plus efficace possible des ressources et l'échange d'informations susceptibles de faire progresser le système.

PROCESSUS DE RENFORCEMENT ET PROGRÈS DU CRVS DANS CERTAINS PAYS

Tel qu'indiqué au Tableau 2, 11 des 14 projets cofinancés par le Fonds fiduciaire du GFF/la BM soutiennent des activités de renforcement du CRVS à travers le secteur de la santé, à l'exception du Rwanda, de la République démocratique du Congo, et de Madagascar (préparation du projet en cours), où le financement est lié à des projets dans les domaines respectifs de la protection sociale, du développement humain (axé sur le secteur de

l'éducation) et de la gouvernance. Des résumés faisant état progrès réalisés au Libéria, au Rwanda et en République démocratique du Congo ont été inclus à cette section pour illustrer comment le CRVS a été lié et renforcé dans les secteurs respectifs de la santé, de la protection sociale et de l'éducation, à la fois dans le cadre élargi de la Théorie du changement présentée à la Figure 3 et en appui aux trois fonctions (juridique, administrative et statistique) d'un système de CRVS fonctionnel.

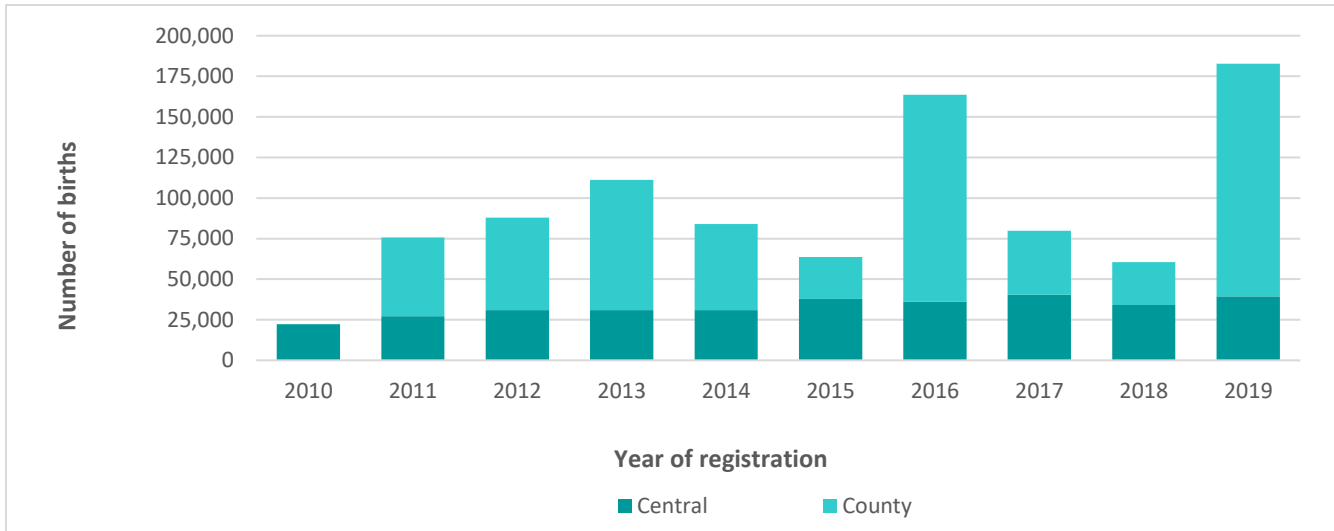
Libéria

L'enregistrement des naissances et des décès au Libéria relève du Ministère de la Santé. Les priorités en matière de renforcement du CRVS ont été introduites au dossier d'investissement sur la base du dossier national d'investissement dans le CRVS, ce qui a subséquemment conduit à l'introduction d'une composante CRVS au financement additionnel du projet de Renforcement des systèmes de santé (*Health Systems Strengthening Additional Financing project*). Un total de 1 million de dollars US en provenance du Fonds fiduciaire du GFF a été spécifiquement alloué au renforcement du système CRVS, plus particulièrement à l'augmentation de l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès, y compris des causes de mortalité ; à l'amélioration des systèmes d'information sur l'enregistrement des faits d'État civil; et, à l'appui au suivi, à la supervision et au plaidoyer. Il s'agissait ici d'appuyer les travaux en cours sur l'enregistrement des naissances entrepris par l'UNICEF et Plan Liberia. Un soutien supplémentaire a également été accordé par le biais de financements du Gavi et du GBM axés sur l'augmentation de l'enregistrement des naissances par le biais des services de vaccination, auxquels il faut ajouter l'appui technique de l'OMS à l'amélioration de l'enregistrement des causes de décès.

Depuis la mise en œuvre, de nouveaux centres d'enregistrement des naissances entièrement équipés (ordinateurs, imprimantes, scanners par exemple) ont été ouverts dans 19 hôpitaux, trois centres médicaux, quatre centres de santé et cinq bureaux de district, ce qui a contribué à l'expansion de la couverture géographique des services d'enregistrement des faits d'État civil. Plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités ont été entreprises, y compris la formation des vaccinateurs à l'enregistrement des naissances ; des médecins à la certification des causes de décès ; et, du personnel nouvellement recruté sur les processus d'enregistrement des naissances et des décès. En outre, du matériel IEC a été produit et diffusé et des campagnes de sensibilisation ont été menées. Des motos ont également été acquises pour faciliter le suivi et la supervision des processus d'enregistrement. Tous les outils d'enregistrement des décès ont été révisés afin de les rendre conformes aux normes internationales et sont en cours d'impression ; une politique d'enregistrement des décès a été élaborée ; et, le module d'enregistrement électronique des décès est en voie de développement.

Les activités entreprises ont permis d'élargir la couverture géographique des services d'enregistrement des naissances et des décès ; d'améliorer les connaissances du public en général et des prestataires de services d'enregistrement des faits de l'État civil sur le CRVS ; et, d'accroître l'efficacité des processus d'enregistrement. Dans la foulée, plus de 180 000 naissances ont été enregistrées en 2019 — trois fois plus que les quelque 60 000 naissances enregistrées en 2018 —, soit le plus grand nombre d'enregistrements au cours des 10 dernières années (voir la Figure 4). Environ 78 pour cent des inscriptions ont pu être effectuées dans les comtés à la suite de la décentralisation des services, alors qu'un tiers a été enregistré dans les établissements de santé. Les données sur les décès n'étaient pas encore disponibles au moment de la préparation de ce rapport.

Figure 4 : Nombre de naissances enregistrées par année : Libéria, 2010–2019



Les principaux défis auxquels le Libéria demeure confronté concernent la promotion de l’enregistrement des décès et des causes de décès, en particulier lorsque ces derniers surviennent dans la communauté ; l’expansion des services d’enregistrement des faits d’État civil pour une meilleure couverture des districts et des établissements de santé (actuellement 29 pour cent des districts et seulement 3 pour cent des établissements de santé fournissent des services d’enregistrement et de certification des naissances) ; l’archivage des documents historiques ; et, la production de statistiques à partir du système d’enregistrement des faits d’État civil afin de soutenir le suivi des résultats de santé.

Rwanda

Le Rwanda a reçu 3 millions de dollars US du Fonds fiduciaire du GFF pour la mise à niveau de son système CRVS dans le cadre du Projet de Renforcement de la protection sociale (*Strengthening Social Protection Project*) axé sur l’amélioration de l’efficacité et de l’efficacé du système de protection sociale des groupes pauvres et vulnérables ciblés du Rwanda, y compris à travers l’introduction d’un soutien direct sensible à la nutrition (*nutrition-sensitive direct support* — NSDS) à travers des transferts monétaires conditionnels (TMC) et l’appui au développement de la petite enfance (DPE) à domicile. Les TMC ciblent les ménages pauvres avec femmes enceintes et/ou enfants âgés de moins de 2 ans de 17 districts prioritaires et incitent à l’adoption de soins prénatals et postnatals et au suivi de la croissance des jeunes enfants. Le DPE à domicile, une nouvelle modalité introduite au programme de travaux publics (connu sous le nom de Travaux publics élargis ou *expanded Public Works* – ePW), qui offre des opportunités de travail à temps partiel et flexibles pendant toute l’année aux ménages pauvres modérément soumis à des contraintes de travail et ayant des responsabilités familiales. Le programme est porteur de multiples avantages, non seulement pour les bénéficiaires, qui sont formés sur la parentalité positive, l’hygiène, la nutrition, etc., puis employés et rémunérés à titre de prestataires de soins de DPE à domicile, mais aussi pour les parents dont les enfants ont accès aux services de DPE et qui peuvent par conséquent se consacrer à d’autres activités productives et, pour les enfants, qui autrement n’auraient pas accès à un service de DPE Le Gouvernement du Rwanda a investi 6,5 millions de dollars US en soutien au développement du système et à l’achat d’équipement.

Le projet a accordé la priorité au renforcement de l'enregistrement des naissances, de la certification des naissances et à l'attribution d'un identifiant national unique à la naissance, ceci conformément aux priorités du Plan stratégique national du CRVS et aux activités de CRVS prioritaires figurant au Plan stratégique du Programme national de développement de la petite enfance (*National Early Childhood Development Program* — NECDP), qui agit à titre de dossier d'investissement au Rwanda. Ces domaines ont été priorisés pour s'assurer que les enfants seront dotés de certificats de naissance et d'identifiants uniques et pourront être identifiés individuellement ou facilement liés à leurs mères lors de leur accès à divers services sociaux, y compris le NSDS dispensée à travers les TMC. Le projet soutient également l'interopérabilité des systèmes d'enregistrement des faits d'État civil ; d'identification nationale ; de santé ; et, de protection sociale à des fins d'identification et de distribution transparente des prestations aux ménages et aux enfants admissibles. Le projet soutient également l'amélioration des connaissances sur le CRVS à travers la conduite de campagnes de sensibilisation.

Dans le cadre du programme élargi de renforcement du système CRVS au Rwanda, la Loi sur les personnes et la famille a été révisée, notamment afin de faciliter l'enregistrement des naissances et des décès et l'émission de certificats par les établissements de santé et les cellules (le niveau administratif le plus bas). La loi a été promulguée par le Parlement et est en cours de publication dans le Journal officiel. Pour améliorer l'efficacité des services d'enregistrement des naissances et des décès, des modules numériques d'enregistrement ont été élaborés à cet effet et sont prêts à être déployés, y compris des modules d'enregistrement des mariages et des divorces et un système électronique de gestion des documents. L'émission d'un numéro d'identification national a été approuvée par le Comité de pilotage national du CRVS et chaque enregistrement de naissance sera complété par l'octroi d'un numéro unique. Le Gouvernement prévoit achever sous peu le développement de tous les autres modules électroniques d'enregistrement des faits d'État civil, qui seront entièrement interopérables avec le Registre national de la population, et les rendre opérationnels avant la fin juin 2021. Une formation aux processus d'enregistrement des faits d'État civil, aux rôles et responsabilités et à l'importance du CRVS, y compris ses liens avec le SNDS et d'autres programmes a également été entreprise, notamment dans les établissements de santé et les cellules. Il y aura également conduite de campagnes de sensibilisation du public en général. La recherche d'identification des lacunes de connaissances est déjà terminée et la conception et la mise en œuvre de campagnes de communication et de sensibilisation sont en cours.

Les résultats en matière d'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès tirés de la mise en œuvre de ces activités seront disponibles après la divulgation d'instructions ministérielles autorisant l'enregistrement des naissances et des décès et l'émission de certificats par les établissements de santé. Les défis encore à relever concernent une meilleure couverture de l'enregistrement des décès et des causes de décès, plus spécifiquement lorsque ces derniers surviennent dans les communautés. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement du Rwanda et d'autres partenaires afin de permettre au pays de relever ces défis.

République démocratique du Congo

Le renforcement du CRVS en République démocratique du Congo a été intégré à titre de composante du projet de Renforcement des systèmes de développement humain (financement additionnel) doté d'un financement de 20 millions de dollars US en provenance du Fonds fiduciaire du GFF et de l'IDA. Le projet soutient d'une part l'élaboration d'un plan stratégique de CRVS travers la conduite d'un processus de réforme des politiques et programmes de CRVS et, d'autre part, l'augmentation de l'enregistrement des naissances à travers des campagnes de rattrapage auprès des enfants scolarisés. Ces campagnes de rattrapage vont permettre d'accroître le nombre

d'enfants dotés d'un certificat de naissance, mais aussi de procéder à la collecte de données pour le registre des élèves, qui sera établi dans le cadre du Système d'information de gestion de l'éducation. Ces activités viendront compléter les activités en cours sur l'enregistrement des naissances dans les établissements de santé, parallèlement soutenues par l'UNICEF et le Gouvernement du Canada. L'UNFPA figure également, avec d'autres sociétés privées, parmi les agences de mise en œuvre mandatées par le projet. Une approche multisectorielle impliquant les ministères de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ; de l'Intérieur et de la Sécurité ; de la Justice ; et, de la Santé est voie d'élaboration et sera appliquée à la conception et à la mise en œuvre du projet.

Des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise en œuvre. Pour éclairer la réforme des politiques et programmes de CRVS, un diagnostic du système actuel a été établi, y compris une synthèse des meilleures pratiques employées par les pays étudiés dans le cadre du processus de réforme. En outre, une cartographie des prestataires de services et un recensement des registres d'État civil ont été entrepris pour évaluer les coûts, l'efficacité et les volumes actuels d'enregistrements.

Différentes approches sont utilisées à la fois pour la conduite des campagnes de rattrapage en milieu urbain et rural et la prestation de services auprès des enfants dans et hors des écoles. Pour l'enregistrement en milieu urbain, le projet a acquis des services informatiques, un serveur hautement sécurisé et des tablettes puis déployé ces appareils dans les établissements de santé et les bureaux d'enregistrement des faits d'État civil. Dans les zones rurales, les entités décentralisées responsables de l'enregistrement des faits d'État civil utilisent plutôt, lors de la collecte des données, des outils de base de type SMS pour téléphones mobiles. Des systèmes numériques ont été mis en place pour assurer la connexion entre les établissements de santé et les bureaux d'enregistrement des faits d'État civil, ce qui permet une prise de décision immédiate et la remise des certificats de naissance aux parents. Le personnel du bureau d'enregistrement des faits d'État civil est incité à collecter les informations nécessaires lors de l'inscription à l'école et à remettre les certificats de naissance aux écoles après leur émission. Puisque la plupart des enfants à inscrire auront manqué la fenêtre de 90 jours pendant laquelle l'enregistrement des naissances était gratuit, le projet paie les frais de jugement spécial du tribunal afin de faciliter l'enregistrement.

Le projet prévoit enregistrer près de 24 millions d'enfants et remettre sans frais aux parents 600 000 certificats de naissance d'ici fin décembre 2020. Un total de 700 employés du Ministère de l'Éducation, 94 du Ministère de l'Intérieur et divers cadres des tribunaux, magistrats et greffiers ont reçu des formations destinées à faciliter l'enregistrement et l'émission des certificats. Alors que les systèmes sont maintenant en place, le principal défi consistera à étendre l'enregistrement de façon à couvrir le reste du pays.

SOUTIEN AUX PRODUITS MONDIAUX DE CRVS

Le COE facilite également l'accès des pays appuyés par le GFF aux « produits mondiaux » de systèmes CRVS, y compris les connaissances ; les données de recherche ; les meilleures pratiques ; et, l'expertise disponible à des fins spécifiques de promotion auprès du public élargi constitué par les pays appuyés par le GFF (ainsi que d'autres). Il soutient également la recherche et s'assure que les ressources sont accessibles à la fois aux pays anglophones et francophones appuyés par le GFF et à la communauté élargie du CRVS.

Accès à l'expertise technique et au renforcement des capacités : Le COE a développé un répertoire d'experts unique en son genre, qui contient maintenant près de 159 professionnels présentant une large gamme

d'expertises en matière de CRVS et auquel les pays soutenus par le GFF ont déjà eu recours pour faciliter l'identification d'experts du CRVS aptes à leur fournir une assistance technique. Un nouveau répertoire en ligne sera d'ailleurs lancé afin de renforcer l'accès à l'expertise et au soutien en matière de CRVS par les pays et les partenaires : <https://crvssystems.ca/directory>.

Génération, traduction et diffusion des connaissances : L'un des aspects importants du travail du CEO lié aux « produits mondiaux » consiste à mettre sur pied une base de connaissances, à synthétiser et à diffuser les meilleures pratiques ainsi qu'à contribuer aux outils et aux normes mondiaux à travers : i) la génération, la documentation et/ou la synthèse des connaissances afin que de nouveaux documents puissent être publiés ; et, (ii) la contribution technique aux outils, normes et autres documents d'orientation mondiaux élaborés par d'autres parties prenantes au CRVS, qui travaillent directement avec les pays appuyés par le GFF ou non. Ces outils sont en fait des produits de connaissance, qui comblent les lacunes identifiées par la communauté du CRVS et contribuent au renforcement de la base de connaissances sur le terrain et à l'échange entre les parties prenantes. Ces produits sont toujours élaborés à partir des expériences des pays, ce qui favorise à la fois des retombées pour le pays lui-même et l'apprentissage des décideurs d'autres pays sur la base d'outils bien ancrés.

Source de connaissances publiées

- Une bibliothèque consultable en ligne de plus de 200 publications, outils et autres produits de connaissance en anglais et en français (et dans certains cas en espagnol) développée par une gamme d'experts du CRVS. Ces ressources organisées sont toutes libres d'accès et peuvent être consultées sur le site suivant : <https://crvssystems.ca/resource-library>
- Un glossaire bilingue (anglais et français) unique en son genre des termes et définitions des systèmes CRVS utilisés à l'échelle mondiale par la communauté de pratique du CRVS : <https://crvssystems.ca/glossary>
- Des profils pays qui cartographient les systèmes de CRVS, la gouvernance, les interventions et les parties prenantes. Les profils de 12 pays soutenus par le GFF sont actuellement disponibles en ligne : <https://crvssystems.ca/country-profiles>
- Des fiches de connaissances sur le genre et le CRVS comprenant une série de 12 articles qui approfondissent notre compréhension des avantages et des obstacles à l'enregistrement des faits d'État civil chez les femmes, les filles et les autres populations vulnérables : <https://crvssystems.ca/news-and-events/weve-launched-second-knowledge-brief-gender-and-crvs>
- Un compendium des bonnes pratiques en matière de liaison du CRVS et aux systèmes de gestion de l'identité, qui offre un aperçu unique de l'histoire, de la configuration administrative et des liens entre le CRVS et les systèmes de gestion de l'identité dans six pays à travers le monde. Un chapitre de synthèse rassemble les meilleurs pratiques et distille les enseignements clés : <https://crvssystems.ca/IDcompendium>

Recherche : Le COE a développé un programme de recherche largement axé sur la résolution des lacunes de connaissances en matière de CRVS, qui soutient certains projets de recherche dotés de composantes de renforcement des capacités et ayant une pertinence élargie. Conformément à l'objectif du GFF axé sur la génération de données fiables et à jour, le premier thème se concentre sur la génération de données et de données probantes à des fins de changements des politiques. Deux projets de recherche ont été lancés : (i)

Recensements et renforcement d'une culture de production de statistiques d'État civil, en collaboration avec l'UNFPA ; et (ii) Perspectives populationnelles et méthodes démographiques pour le renforcement des systèmes CRVS, en collaboration avec l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP). Le second thème porte sur l'amélioration de la compréhension des obstacles et des facteurs qui poussent à l'augmentation de la demande d'enregistrement des faits d'État civil, en particulier chez les femmes et les filles. Quatre projets de recherche ont été lancés sous ce thème et soutiendront la mise en œuvre des dossiers d'investissement appuyés par le GFF. Le COE a développé et déployé, en partenariat avec l'UIESP, un programme de bourses de recherche sur le CRVS qui stimulera et soutiendra l'engagement accru des jeunes démographes et des scientifiques de la population dans la recherche pour l'action à l'appui du CRVS et de l'identité juridique. En outre, en partenariat avec l'UNFPA et les Volontaires des Nations Unies, le COE a élaboré et mis en œuvre un programme innovant — Population Data Fellows — qui s'adresse aux boursiers s'intéressant aux questions populationnelles dans une perspective d'appui aux gouvernements de certains pays à revenu faible ou intermédiaire dans le renforcement de systèmes d'enregistrement des faits d'État civil sensibles au genre et la création d'une culture de statistiques vitales.

OBSERVATIONS FINALES

De nombreux pays ont fait des progrès substantiels dans le renforcement de systèmes CRVS dans des contextes à revenu faible et intermédiaire. À travers le financement du Fonds fiduciaire du GFF lié aux financements de l'IDA, les pays ont été encouragés à allouer davantage de ressources au CRVS, notamment en ayant recours à des mesures incitatives, par exemple le financement basé sur les résultats, pour améliorer les systèmes CRVS. Il y a eu augmentation à la fois du nombre de pays soutenus par le GFF ayant accordé la priorité au CRVS dans leurs dossiers d'investissement et du nombre de pays bénéficiaires d'une assistance technique et financière pour la conduite d'activités de renforcement du CRVS.

La mobilisation au sein de la Banque mondiale s'est élargie, y compris à travers les pratiques mondiales de Santé, de Protection sociale et de Gouvernance et l'initiative ID4D. La collaboration spécifique avec le COE et avec d'autres partenaires techniques et financiers de niveaux national, régional et mondial a contribué à l'octroi de soutien technique, y compris en matière de normes mondiales ; d'outils ; de données de recherche ; et, de bonnes pratiques pertinentes, s'adressant à la communauté du CRVS. Les pays soutenus par le GFF ont fait des progrès importants dans le renforcement des systèmes de CRVS, comme en témoignent le Rwanda ; le Libéria ; et, la République démocratique du Congo.

Toutefois, des lacunes importantes persistent au niveau des pays, en particulier sur les questions d'enregistrement des décès et des causes de décès et de développement de systèmes CRVS numériques. De nombreux pays allouent des ressources nationales limitées au renforcement du CRVS et dépendent donc du financement des bailleurs de fonds et de l'assistance technique externe, qui ne soutiennent pas la durabilité des systèmes CRVS. Une approche holistique au renforcement des systèmes CRVS paraît donc nécessaire pour s'assurer que les pays disposent de systèmes CRVS qui fonctionnent bien, notamment en renforçant le rôle des secteurs de la santé dans le CRVS et en améliorant la collaboration, la coordination et l'alignement de l'appui technique et financier de tous les partenaires en soutien au paquet d'interventions prioritaires et dirigées par les pays. Il reste également nécessaire d'identifier les meilleurs moyens de mobilisation des ressources du secteur privé, notamment l'assurance maladie privée, les compagnies d'assurance-vie et les pompes funèbres.